



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 09 novembre 2020 à 20 heures 00 minutes  
à la mairie

**Présents :** M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONTOUX Johan, Mme RAS Anaïs, M. ROY Quentin, Mme SICARD Mélanie

**Secrétaire de séance :** Mme GREMILLON Maryse

**Président de séance :** M. BOUCHET Roland

## **MINUTE DE SILENCE**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de faire une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire, assassiné le 16 octobre 2020 à la sortie de son établissement scolaire.

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 12 octobre 2020.

## **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :**

- N° 2020-013 du 13 octobre 2020 (modification de la décision n° 2020-010 du 09 septembre 2020) : de solliciter les subventions suivantes, comme prévu au plan de financement fixé par délibération du conseil municipal n° 2020-072 du 12 octobre 2020, à savoir :
  - auprès du Département de la Vienne :
    - ACTIV FLASH pour un montant de 15 300,00 €,
    - Répartition du produit des amendes de police pour un montant de 12 440,00 €
  - auprès de Madame la Préfète de la Vienne :
    - D.E.T.R. pour un montant de 12 069,00 €,représentant un montant total de 80 % du coût H.T. des travaux d'aménagement du parking autour de la mairie et de la salle polyvalente.
- N° 2020-014 du 13 octobre 2020 : d'accepter l'offre suivante pour le lot 05 – menuiseries extérieures aluminium – relatif aux travaux d'aménagement et de mise aux normes du groupe scolaire Paul Baudrin :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE BASE H.T.	MONTANT DE LA VARIANTE H.T.	MONTANT TOTAL H.T.
05 – menuiseries extérieures aluminium	FABRIX S.A.R.L.	31 611,77 €		31 611,77 €

- N° 2020-015 du 21 octobre 2020 : d'accepter l'offre de la Société ARLAUD IRIBARREN TP pour les travaux d'aménagement du parking autour de la mairie et de la salle polyvalente, pour un montant total de 49 761,77 € H.T. soit 59 714,12 € T.T.C. variante comprise.

## **2020-084 ASSOCIATION ACCORD'D'VOUS ANNULATION DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide la suppression de la location de la salle polyvalente à ACCORD'D'VOUS pour le deuxième semestre 2020.

### **2020-085 BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 3 sur le budget de la commune de l'exercice 2020, comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
2113 (21) Terrains aménagés autres que voirie	42 210,00 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	42 291,67 €
21312 (21) opération 119 bâtiments scolaires	69 500,00 €	10222 (10) FCTVA	-1 081,67 €
		1321 (13) Etats et établissements nationaux	-2 859,00 €
		1323 (13) Départements	2 859,00 €
		1641 (16) opération 119 emprunts en euros	70 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>111 710,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>111 710,00 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	42 291,67 €	7318 (73) Autres impôts locaux ou assimilés	552,00 €
61558 (011) Autres biens mobiliers	200,00 €	73223 (73) Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	3 650,00 €
6156 (011) Maintenance	730,00 €		
6184 (011) Versements à des organismes de formation	-1 900,00 €	73224 (73) Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants	518,00 €
6231 (011) Annonces et insertions	-500,00 €		
6247 (011) Transports collectifs	-1 700,00 €		
6262 (011) Frais de télécommunications	120,00 €	744 (74) FCTVA	1 082,00 €
6288 (011) Autres services extérieurs	900,00 €	7473 (74) Départements	150,00 €
6336 (012) Cotisations au centre national et CNFPT	-157,51 €	7788 (77) Produits exceptionnels divers	391,00 €
6413 (012) Personnel non titulaire	-15 000,00 €		
6451 (012) Cotisations à l'URSSAF	-10 000,00 €		
6453 (012) Cotisations aux caisses de retraite	-3 000,00 €		
6454 (012) Cotisations aux ASSEDIC	-1 100,00 €		
6455 (012) Cotisations pour assurance du personnel	54,00 €		
6531 (65) Indemnités	-6 000,00 €		
6534 (65) Cotisations de sécurité sociale – part patronale	-1 000,00 €		
657363 (65) A caractère administratif	2 404,84 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 343,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 343,00 €</b>

### **2020-086 BUDGET DU COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 2 sur le budget du commerce de l'exercice 2020, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
6068 (011) Autres matières et fournitures	-301,00 €	70878 (70) Par d'autres redevables	347,00 €
61558 (011) Autres biens mobiliers	800,00 €	7788 (77) Produits exceptionnels divers	152,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>499,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>499,00 €</b>

## **2020-087 BUDGET DE LA SALLE POLYVALENTE – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 2 sur le budget de la salle polyvalente de l'exercice 2020, comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
2135 (21) Installations générales, agencements, aménagements des constructions	300,00 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	300,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>300,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>300,00 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	300,00 €	752 (75) Revenus des immeubles	-1 305,84 €
6068 (011) Autres matières et fournitures	260,00 €	774 (77) Subventions exceptionnelles	2 404,84 €
611 (011) Contrats de prestations de service	105,00 €		
6745 (67) Subventions aux personnes de droit privé	434,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 099,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 099,00 €</b>

## **2020-088 SALLE POLYVALENTE – MODIFICATION DES MODALITES DE LOCATION ET DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- de passer la caution de 150,00 € à 300,00 € à compter de ce jour,
- adopte les termes du règlement intérieur de la Salle Polyvalente de la Commune dont un exemplaire est joint en annexe à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce règlement.

## **2020-089 MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 2: d'autoriser le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3: d'autoriser le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : d'autoriser le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité compensatrice de 107,58 € pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport, indemnité qui suivra l'évolution de la réglementation en vigueur.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire :

- pose la question de la suppression du loyer du salon de coiffure et du restaurant pour le mois de décembre 2020. Monsieur Jérôme BELLIN demande si le mobilier appartient à la mairie concernant le salon de coiffure. Monsieur le maire indique que nous ne sommes propriétaires que des locaux. L'unanimité des membres est favorable à l'annulation de ces loyers, une délibération sera prise lors de la prochaine séance du 14 décembre 2020.
- précise que conformément à la loi, la commune doit établir un règlement intérieur du conseil municipal. Une proposition a été étudiée en commission des adjoints et sera transmise à l'ensemble des

membres, d'ici la fin de la semaine, pour étude et réponse pour le 30 novembre 2020. Ainsi le conseil municipal pourra en délibérer lors de la prochaine séance du 14 décembre 2020.

- informe l'assemblée que les travaux de réalisation d'un parking autour de la mairie et de la salle polyvalente commenceront le 10 novembre prochain. Madame Isabelle GENAIVRE demande ce que l'on fera du revêtement actuel, car un administré l'a sollicitée afin qu'il soit récupéré pour boucher les trous dans les chemins. Monsieur le Maire et Monsieur Alain CHAMPIGNY précisent que c'est ce qui est prévu.
- fait part d'une réclamation d'un administré qu'il a reçu cet après-midi, concernant l'état de la Voie Communale n° 1 d'Aslonnes à Fontjoise couverte d'une épaisseur de 10 cm de terre.
- annonce que trois personnes bénévoles réalisent les travaux de construction du nouveau garage du logement de l'école.
- sollicite les membres de la commission sociale afin qu'ils prennent contact, chacun dans leur secteur, avec les personnes âgées de plus de 70 ans, très éprouvées par la situation actuelle due à la pandémie qui sévit, afin d'apporter une écoute et de connaître leurs besoins.
- indique que la commission sociale de la Communauté de Communes des Vallées du Clain dont il a la charge, a repris contact avec les responsables des épiceries sociales, qui fonctionnent normalement, contrairement en mars 2020, mais avec des problèmes d'approvisionnement.
- informe qu'une carte d'élu leur sera remise afin de pouvoir justifier de leurs déplacements liés à leur fonction tout en joignant l'attestation réglementaire.
- désire maintenir malgré tout la cérémonie des vœux qui pourrait avoir lieu soit le 15 soit le 22 janvier 2021.
- précise que la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 ne pourra se faire avec du public, seul six personnes sont autorisées à y participer.

Monsieur Jérôme BELLIN demande si le calendrier des séances du conseil municipal est fixé pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Monsieur le Maire précise qu'il vient de recevoir celui de la Communauté de Communes des Vallées du Clain pour l'année 2021 et qu'il proposera des dates en fonction lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020.

Fait à ASLONNES, le 10 novembre 2020  
Le Maire,  
Roland BOUCHET

